

**COMITE SYNDICAL**  
**JEUDI 06 NOVEMBRE 1997**

**PRESENTS :**

Mme Pierrette BELLON, *Conseiller Général, Maire de SAINT-AUBAN,*  
M. Fernand BLANCHI, *Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,*  
M. Jean-Mario LORENZI, *Conseiller Général, Maire de SOSPEL,*  
M. Pierre-Guy MORANI, *Conseiller Général, Maire de GILETTE,*  
M. Jean THAON, *Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,*  
M. Robert VIAL, *Conseiller Général,*  
Mme Colette BOURRIER-REYNAUD, *Maire de VILLARS-SUR-VAR,*  
M. Joseph BALDINI, *Adjoint au Maire de ROQUESTERON,*  
M. Georges BARBIER, *Adjoint au Maire de VALBERG,*  
M. Marc ALUNNI, *Conseiller Municipal de VALDEBLORE,*  
M. Edmond CLARY, *Conseiller Municipal d'ISOLA,*  
Mme Dominique COHEN, *Conseiller Municipal de CARROS,*  
Mme Josette DALMASSO, *Conseiller Municipal de PUGET-THENIERS,*  
M. Jean PASCAL, *Conseiller Municipal de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE.*

**REPRESENTES :**

M. Charles GINESY, *Président du Conseil Général des ALPES-MARITIMES,*  
M. André Charles BLANC, *Conseiller Général, Maire de THEOULE-SUR-MER,*  
M. Maxime COULLET, *Conseiller Général, Maire de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE,*  
M. Roger DUHALDE, *Conseiller Général, Maire de MOUGINS,*  
M. Gaston FRANCO, *Conseiller Général, Maire de SAINT-MARTIN-VESUBIE,*  
M. Jean-Pierre LELEUX, *Conseiller Général, Maire de GRASSE,*  
M. Gilbert MARY, *Conseiller Général, Maire de BREIL-SUR-ROYA,*  
M. Jean-Pierre MASCARELLI, *Conseiller Général, Maire de BOUYON,*  
M. Paul OLLIE, *Conseiller Général,*  
M. Jean SENECA, *Adjoint au Maire de BREIL-SUR-ROYA,*  
Mme Francine SOMARIA, *Adjoint au Maire de GILETTE,*  
Mme Catherine FAVARO, *Conseiller Municipal de CLANS,*  
Mme Michèle PECQUEUR, *Conseiller Municipal de SAINT-VALLIER-DE-THIEY,*  
Mme Simone RAYBAUD, *Conseiller Municipal de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE.*

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSECOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

**ABSENTS :**

M. José BALARELLO, *Conseiller Général,*  
M. Pierre FOUQUES, *Conseiller Général,*  
M. René GILLY, *Conseiller Général,*  
M. Pierre GUIGONIS, *Conseiller Général,*  
M. Claude LEROUX, *Conseiller Général,*  
M. Jean-Pierre MANGIAPAN, *Conseiller Général,*  
M. Marius PAPI, *Conseiller Général,*  
M. Henri PRICCO, *Conseiller Général,*  
Mme Michèle TABAROT, *Conseiller Général,*  
M. Gérard MICHEL, *Adjoint au Maire d'ANDON,*  
M. Luc FALIBOIS, *Adjoint au Maire de COURSEGOULES,*  
Mme Chantal VIANT, *Conseiller Municipal de GUILLAUMES,*  
Mme Dominique LEMASSON, *Conseiller Municipal de ROQUEBILLIERE,*  
M. Henri GIUGE, *Adjoint au Maire de SAINT-MARTIN-VESUBIE,*  
M. Jean-Marie GRIBALDO, *Conseiller Municipal de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE,*  
Mme Marie CONCAS, *Conseiller Municipal de SOSPEL,*  
Mme Danièle GASTALDI, *Conseiller Municipal de VALDEBLORE.*

**EXCUSES :**

Mme Bernadette FORESTIER, *Conseiller Municipal de TENDE,*  
Mme LEGENDRE, *Directeur Général Adjoint des Affaires Culturelles du C.G.*

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

M. Olivier SAMBUCCHI, *Chargé de la Mission Culturelle du Conseil Général,*  
Mme Monique MINAIRE, *Paerie Départementale,*  
M. Roger BRUN, *Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique des A.M.,*  
M. Claude VANDAMME, *Directeur Pédagogique Adjoint de l'Ecole de Musique,*  
Mme Jeannine OTTO-BRUC, *Chargée de Mission de l'Ecole de Musique,*  
M. Renaud BRANDI, *Secrétaire de l'Ecole de Musique.*

**ORDRE DU JOUR :**

- I. **BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997**
- II. **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1998**
- III. **QUESTIONS ORALES**
- IV. **QUESTIONS DIVERSES**

M. Jean THAON, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte, représentant le Président Charles GINESY, ouvre la séance à 18h00 en remerciant les membres du Comité de leur présence.

**I - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1997**

Monsieur Roger BRUN, Directeur Général, donne lecture du BUDGET SUPPLEMENTAIRE du Syndicat Mixte pour l'année 1997 qui se présente comme suit :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Fonctionnement</b>	60 000.00 F	60 000.00 F
<b>Investissement</b>	133 985.38 F	133 985.38 F
<b>TOTAL</b>	193 985.38 F	193 985.38 F

Il indique qu'en fonction des observations formulées par le Payeur Départemental, il convient de transférer les crédits inscrits pour le paiement de la Sacem au compte 739 qui concerne le reversement d'impôt et de taxe à d'autres collectivités au compte 637.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**II - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 1998**

Les dispositions de la *loi d'orientation du 06/02/92* relative à l'Administration Territoriale prévoient une réunion d'information permettant aux élus du Comité de débattre des orientations budgétaires se déroulant deux mois avant l'examen du budget.

M. BRUN, signale que les dépenses les plus importantes du Syndicat Mixte sont les charges de personnel (salaires et frais de déplacement). qui, tous les trois ans, en fonction des avancements d'échelon du personnel entraînent une augmentation importante des dépenses. Il est donc indispensable de prévoir pendant cette période triennale la constitution d'un fond de roulement permettant de compenser ces dépenses.

Le BUDGET PRIMITIF 1998 est proposé avec une augmentation de 1,5 % par rapport à celui de 1997, équilibré en dépenses et en recettes à un montant de 7 300 000 F. La répartition des différentes participations pourrait être la suivante :

	1997	1998
<b>CONSEIL GENERAL</b>	4 600 000 F	4 700 000 F
<b>COMMUNES</b> Tarif /an et /enfant	1 900 F	2 000 F
<b>ELEVES</b> Tarif /an	1 200 F	1 300 F
<b>INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE</b> Tarif /an et /classe	1 900 F	2 000 F

M. THAON rappelle que le Conseil Général avait déjà accordé une augmentation de 100 000 F pour sa participation 1997 et que la Commission Permanente de ce jour a accepté pour 1998 une hausse de sa participation de 100 000 F supplémentaire alors que la majeure partie des autres organismes voit leurs subventions maintenues, voir même diminuées.

M. THAON tient à remercier le Président du Conseil Général et les services représentés ici par M. SAMBUCCHI qui témoignent ainsi de leur attachement à l'Ecole Départementale de Musique. Il propose que les droits d'inscriptions annuels des élèves soient augmentés de façon plus importante (1 400 F) que les cotisations des communes (1 900 F).

Les membres du Comité sont unanimement d'accord.

De plus, M. THAON précise que très peu de parents se plaignent du montant des droits d'inscription annuels et M. SAMBUCCHI fait remarquer que la participation des parents reste dans des taux très raisonnables.

M. BRUN souligne que pour les revenus modestes, il existe des bourses départementales d'études octroyées par le Conseil Général et qui ont pour objet d'apporter une aide financière aux familles ayant des enfants scolarisés dans l'enseignement primaire, général ou technique. Le montant de ces bourses est majoré lorsque l'enfant suit des études musicales.

M. THAON clôt la discussion budgétaire pour 1998 en rappelant les demandes de subvention toujours en cours avec d'autres partenaires notamment la possibilité d'obtention d'une subvention de la part du Conseil Régional à hauteur de 50 000 F pour acquisition de matériel de musique.

### **III - QUESTIONS ORALES : Néant**

#### **IV - QUESTIONS DIVERSES**

✧ M. BRUN indique que dans le cadre des formations payantes (C.E.S, C.E.C., stages spécifiques), il y a lieu de passer des conventions avec les organismes de formations pour le paiement (la plupart des formations étant remboursées).

Les membres du Syndicat autorisent le Président à signer ce type de conventions.

✧ M. BRUN signale que le Syndicat Mixte pourrait adhérer au régime d'assurance chômage conformément à la loi n° 87 588 du 30/10/87 donnant la possibilité aux collectivités territoriales de conclure un contrat d'adhésion auprès de l'ASSEDIC pour leurs agents non titulaires et non statutaires.

En effet, jusqu'à présent, le Syndicat est son propre assureur. Aujourd'hui, le remplacement de personnel (congé de maternité, congé parental, etc...), l'oblige à employer des contractuels pour une durée variant de 4 à 10 mois. A l'issue de ces contrats, le Syndicat se trouve dans l'obligation de prendre en charge des allocations chômage.

Il est précisé que cette assurance chômage coûterait au Syndicat Mixte environ 50 000 F par an.

A ce sujet, une large discussion s'installe permettant de recueillir des avis et des idées et d'envisager des réponses au cas par cas.

M. THAON ne souhaite pas l'adhésion du Syndicat à l'assurance chômage et demande à la Direction que, pour chaque cas, soit appliquée la solution la plus économique :

- ↳ contrat de 3 mois, comme il se fait dans toutes les administrations,
- ↳ personnel déjà employé dans d'autres structures,
- ↳ prestations de service,
- ↳ heures supplémentaires à la charge du personnel du Syndicat Mixte.

✧ M. BRUN diffuse aux membres du Comité, LA VENTILATION DES HORAIRES D'ENSEIGNEMENT HEBDOMADAIRE ET DES ELEVES PAR CANTON POUR L'ANNEE 1996-1997 ainsi que LE PLANNING DES MANIFESTATIONS MUSICALES POUR L'ANNEE 1997/1998. Il précise que les activités musicales seront limitées durant la période des élections (mars, avril). Il est prévu un concert et une audition d'élèves par centre d'enseignement.

Mme BOURRIER-REYNAUD, Maire de Villars sur Var, souhaite connaître rapidement les dates des manifestations prévues dans sa commune.

M. BRUN stipule que le planning, qui est en leur possession, ne mentionne que les opérations organisées par l'Ecole de Musique auxquelles vont s'ajouter les opérations conjuguées avec des organismes extérieurs (écoles primaires, collèges, associations). Ce sont, la plupart du temps, ces organismes qui fixent la date.



M. MORANI demande s'il est envisageable de réaliser un seul concert par canton. Ceci valoriserait le travail des professeurs, permettrait d'associer les Maires et le public et aux élèves de se rencontrer.

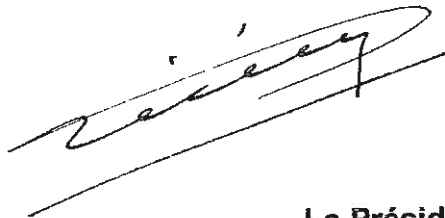
M. BRUN précise que l'on procède déjà par canton dans la plupart des cas et qu'il organisera en sorte le planning 1998/1999.

M. MORANI rappelle ce qui a été évoqué dans les précédents Comités, la prévision d'une manifestation pour l'anniversaire de l'Ecole Départementale ceci permettant de mettre en exergue l'action du Conseil Général des Alpes-Maritimes et des Communes en faveur de cet établissement.

M. THAON approuve et propose de se rapprocher du Président pour avoir son accord. Cette manifestation musicale pourrait se réaliser en 1998, après les élections, soit à l'Opéra soit à Acropolis.

◇ M. BRUN diffuse également LE COMPTE RENDU JOURNALISTIQUE DES MANIFESTATIONS MUSICALES 1996/1997 qui représente le press-book d'une année scolaire avec tous les articles de presse où l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes est citée.

M. Jean THAON remercie tous les membres du Comité ici présents. Aucune question nouvelle n'étant soulevée, la séance est close.



Le Président  
Charles GINÉSY

